

**Objectif F3**

Créer une mixité fonctionnelle dans les constructions neuves

Indicateur : Nombre de projets intégrant des équipements de proximité



LOGEMENT

Action

42

Mener une réflexion sur l'encouragement des commerces de proximité

Contexte

Les grandes zones commerciales de périphérie contribuent à la déstructuration de la ville et à la dégradation de l'emploi. L'implantation de petits commerces et de moyennes surfaces dans le centre ville et le centre des quartiers favorisent à la fois l'animation de ces espaces de vie tout en permettant une bonne gestion des transports.

Développement de l'action

La mise en place d'une réflexion sur l'encouragement des commerces de proximité ne sera possible que si un cadre est donné à cette recherche :

- identifier un groupe d'agents communaux en charge de mener cette réflexion, inviter l'ACQU ;
- proposer, à terme, une série d'actions en faveur de l'implantation de commerces de proximité dans les zones peu commerçantes.

La réflexion peut, par exemple, s'attarder sur une réduction des centimes additionnels communaux perçus sur le précompte immobilier et/ou l'impôt des personnes physiques, pour les sociétés ou indépendants qui créent des commerces de proximité (boulangers, épiciers...).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : favoriser les circuits courts minimalisant l'énergie grise des déplacements (voir aussi action 55).

Économiques : susciter la création de nouveaux emplois.

Sociaux : soutenir le petit commerce et l'artisanat de proximité pour animer les quartiers.

Indications de calendrier

Action à initier courant 2010.

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Economie
Service(s)	
Autre(s)	ACQU

Moyens financiers

Gestion courante du Service Logement.

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

55